
MINISTRE
DE L'EDUCATION NATIONALE

DIRECTION
GENERALE DE L'ADMINISTRATION
SCOLAIRE

DIRECTION DU PERSONNEL ET DES
AFFAIRES ADMINISTRATIVES

SERVICE DU PERSONNEL

/) ECRET n° 82/853 du 20/9/82
MEN-DGAS-DPA-SP-P4
portant promotion des fonctionnaires
des cadres de la catégorie A hiérarchie I
des services sociaux (Enseignement)
au titre de l'année 1980

/E PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT

V I S A S :

(/u la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
(/u la loi 25/80 du 13.11.80 portant amendement de l'article 47 de
la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
(/u la loi 15/62 du 3.2.62 portant statut général des fonctionnaires
des cadres ;
(/u l'arrêté 2087/FP du 21.6.58 fixant le règlement sur le solde
des fonctionnaires des cadres ;
(/u le décret 62/130 /MF du 9.5.62 fixant le régime des rémunérations
des fonctionnaires des cadres ;
(/u le décret 62/197/FP du 3.7.62 fixant les catégories et hiérarchies
des cadres créées par la loi 15/62 du 3.2.62 portant statut général des fonction-
naires des cadres ;
(/u le décret 62/198/FP-PC du 5.7.62 relatif à la nomination et à la
révocation des fonctionnaires des cadres de l'Etat ;
(/u le décret 64/165/FP-BE du 22.5.64 fixant le statut commun des
cadres de l'Enseignement ;
(/u le décret 65/170/FP du 25.6.65 réglementant l'avancement des
fonctionnaires des cadres ;
(/u le décret 74/470 du 31.12.74 abrogeant et remplaçant les dispositions
du décret 62/196/FP du 5.2.62 fixant les échelonnements indiciaires des fonction-
naires des cadres ;
(/u le décret 79/154 du 4.4.79 portant nomination du Premier Ministre,
Chef du Gouvernement ;
(/u le décret 80/630 du 27.12.80 portant déblocage des avancements
des agents de l'Etat ;
(/u le décret 80/644 du 28.12.80 portant nomination des Membres du
Conseil des Ministres ;
(/u le rectificatif 81/016 du 26.01.81 au décret 80/644 du 28.12.80
portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;
(/u le décret 81/017 du 26.01.81 relatif aux intérim des Membres du
Gouvernement ;
Vu le décret n° 82/852 du 20/9/82
MEN-DGAS-DPA-SP-P4 portant inscription au tableau
d'avancement des fonctionnaires des cadres de la catégorie A hiérarchie I des
services sociaux (Enseignement) au titre de l'année 1980.

/) E C R E T E

Article 1er : Sont promus aux échelons ci-après, les fonctionnaires des cadres
de la catégories A I des services sociaux (Enseignement) au titre de l'année 1980.

.../...

Catégorie A hiérarchie I
Administrateurs Planificateurs

Au 2^e Echelon

- BOUKAKA OUADIABANTOU née MAKANY Monique Agathe p/c du 08.12.80 en service à la Direction de la Planification et de la Documentation Scolaire.

Au 4^e Echelon

- ONGUELE Michel p/c du 03.10.80 en service à la Direction de l'Orientation et des Bourses.

Au 6^e Echelon

- MALONGA Jacques Aurelien p/c du 10.01.80 en service au Projet Education.

Au 7^e Echelon

- MILONGO Jean Christophe P/c du 08.05.80 en service au Ministère du Plan.

Au 8^e Echelon

- TCHICAYA Jean Gilbert p/c du 08.05.80 en service à la Direction Générale de l'Education Permanente et d'Alphabétisation.

I N T E N D A N T

Au 4^e Echelon

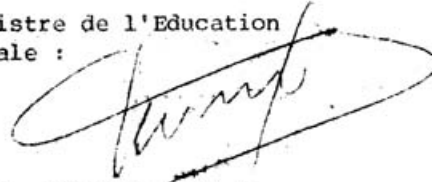
- MATESSA Alphonse p/c du 31.07.80 en service à la Direction des Douanes.

Article 2^e : Le présent Décret qui prendra effet du point de vue de l'ancienneté pour compter des dates ci-dessus indiquées et du point de vue de la solde pour compter du 1^{er} 01.1981 sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera.-

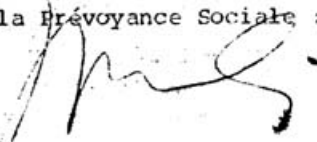
Brazzaville, le 20 SEPTEMBRE 1982

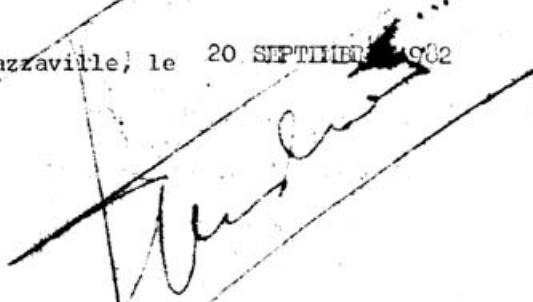
Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement :

Le Ministre de l'Education
Nationale :

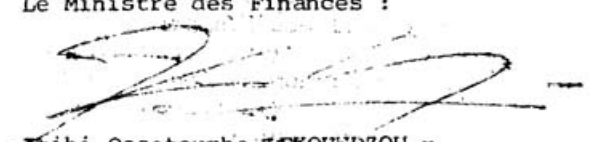

A. NDINGA OBA.-

Le Ministre du Travail
et de la Prévoyance Sociale :


Bernard COMBO MATSIONA.-


Colonel Louis SYLVAIN-GOMA.-

Le Ministre des Finances :


Itihi Ossetoumba LEKOUNDZOU.-

/-) M P L I A T I O N S :

JORPC..... 1
Présidence..... 1
MEN-Cab..... 1
DGAS/DPAA..... 19
DFP..... 18
DB-B-S..... 2
SGCM/B-C..... 2
Trésor..... 1
Intéressés..... 9
Dossier..... 18